

**CE
26-01**

PAR COURRIEL

**8
JANVIER
2026**

Présent pour ton futur



COMITÉ EXÉCUTIF

PROCÈS-VERBAL

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DE L'ANNÉE 2026

Le 8 janvier 2026, **DÉCISION REQUISE PAR COURRIEL**

PRÉSENCES

Julie Gasse, directrice générale et présidente du comité
Kurt Vignola, directeur des études
Serge Le Guellec, président du conseil d'administration
Marc-André Lavoie, vice-président du conseil d'administration
Pierre-Luc Michaud
Claude Lia Baril

ABSENCES

PARTICIPENT ÉGALEMENT À LA RENCONTRE

Vicky Boucher, secrétaire générale et directrice des ressources humaines.

26-01.01 VÉRIFICATION DES PRÉSENCES

Le quorum est atteint, les décisions requises par courriel sont confirmées à l'UNANIMITÉ.

26-01.02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Décision requise pour l'adoption de l'ordre du jour.

Il est PROPOSÉ par Kurt Vignola, APPUYÉ par Marc-André Lavoie et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté.

DÉCISIONS REQUISES

26-01.03 SANCTION ET ÉMISSION DES DIPLÔMES D'ÉTUDES COLLÉGIALES (DEC) ET DES ATTESTATIONS D'ÉTUDES COLLÉGIALES (AEC) : POUR ADOPTION

À intervalles réguliers, et conformément à la Loi modifiée sur les collèges et au Règlement sur le régime des études collégiales, le comité exécutif doit émettre un diplôme d'études collégiales ou une attestation d'études collégiales aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue.

CONSIDÉRANT les lois et règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT que toutes les pièces justificatives ont été fournies;

CONSIDÉRANT la recommandation de la direction des études.

Il est recommandé d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

Il est PROPOSÉ par Serge Le Guellec, APPUYÉ par Julie Gasse et RÉSOLU À L'UNANIMITÉ d'autoriser le comité exécutif à délivrer un diplôme d'études collégiales (DEC) ou une attestation d'études collégiales (AEC) aux personnes ayant complété un programme d'études à l'enseignement régulier ou au Service de la formation continue et dont le nom figure sur la liste versée aux archives du Collège.

26-01.04 LEVÉE DE LA RENCONTRE

La séance est effectuée par courriel.

La présidente
(Julie Gasse)

La secrétaire générale
(Vicky Boucher)